

# APPEL DU 19 JUIN ET DU 27 JUIN

*Le 19 juin à partir de 14h, deux personnes passeront au tribunal de Nantes accusées de faits commis pendant la manifestation du 22 février 2014.*

*Le 27 juin, on y retourne.*

*Ceci est un appel.*

**Le 22.** Tout le monde l'a senti. La ZAD ce n'est pas juste ceux qui occupent ce territoire précisément, ceux qui résistent aux expulsions et ceux qui lentement mais sûrement évacuent la présence de la police dans cette zone. C'est aussi plein de choses qui se passent ailleurs et qui se sont données rendez-vous plusieurs fois à la ZAD. A chaque expulsion, des centaines de personnes venaient prêter main forte. Cette fois-ci c'est à Nantes que nous nous sommes tous retrouvés. Le 22, c'était un gros bordel : les barricades de la ZAD se sont prolongées dans les rues de la métropole. Après avoir appris à nous défendre de la police sur le bocage, c'est sur leur terrain que nous les avons mis en difficulté. Le projet d'aéroport semble capoter.

**Nantes a perdu la face.** Les autorités essaient désormais de se rattraper par la phase judiciaire. En inculquant des personnes « *ayant participées à la manifestation* », elle crée de la distinction là où la force du 22 tient en partie à l'indistinction. Bien que les gestes n'étaient pas tous les mêmes, tenir à rester face à la police, être présents des heures et des heures, suffit pour nous rendre solidaires de l'événement.

**Ils individualisent le 22.** La méthode est simple, ils ont photographié la manifestation sous toutes ses coutures. Ils en extraient quelques silhouettes et sortent des listes de fichage politique, un inconnu assermenté des renseignements établit un lien fictif entre une photo et un nom, puis ils y ajoutent un témoignage de flic sur les faits. Ensuite un mandat de recherche est lancé sur votre personne et n'importe quel contrôle de police peut se finir en garde à vue avec comparution immédiate, tout comme ils peuvent venir vous kidnapper dans la rue. **Il faut se le répéter : les aveux sont la clé de voûte de la méthode, ce sont les seuls éléments décisifs des dossiers.** Ceux-ci sont donc vides quand nous savons nous taire en garde-à-voir. Les arrestations individuelles, en plus du silence médiatique autour de chacune d'elles, sont évidemment la politique de ces méthodes : empêcher toute défense commune. Se ressaisir de cette situation, mettre en échec la phase judiciaire, c'est ce que nous avons déjà commencé.

**Attachons-nous à l'intensité du 22.** Cette journée a été une expérience collective qui ne se laisse certainement pas enfermer dans la vision policière. Les catégories qu'ils mettent en avant (pacifistes ou casseurs, les manifestants de bonne foi et les jeunes fouteurs de merde) interviennent à chaque fois que la situation devient incontrôlable. Or, si elle l'est, c'est justement parce qu'elle est porteuse de victoires. C'est dans cet esprit que nous voulons revenir à Nantes devant le tribunal. Le 22 était un moment beaucoup trop court pour tous ceux qui étaient là. Nous voulons occuper la ville comme nous occupons la ZAD. Le 19 juin, c'est l'occasion d'y revenir pour soutenir ceux qui passent en procès. Il s'agit de faire grandir le sentiment que ce qui se passe devient un mouvement au-delà même du sort de la ZAD. Au delà du soutien évident, être présent le 19 juin devant le tribunal, c'est déjà assumer une prolongation du 22 février.

**Ramenez-vous le 19 juin 14h face au tribunal de Nantes**

**Banquet - foot - sound system**

**Vendredi 20 juin : concerts de soutien à Nantes, lieu surprise**

**Vendredi 27 juin : rassemblement devant le tribunal de Nantes, 14h**

## PRENONS PLACE

Le 19 juin : deux personnes seront jugées. Une première arrêtée le jour même de la manifestation, une deuxième arrêtée le 27 mai pour dégradations avec circonstances aggravantes, participation à un attroupement armé, refus d'ADN et refus de signalétique.

Le 27 juin : procès pour violences sur agent et dégradations.

*Il est possible que d'autres personnes aient été interpellées suite à la manifestation du 22 février. Personne ne doit rester isolée. Quiconque a des informations peut les communiquer à la legal team de la ZAD :*

*06. 75. 30. 95. 45*